

Cdt.

## revalorisation petite retraite

Par kaciopee, le 15/07/2024 à 13:05

bonjour
je suis en retraite depuis 3 ans je touche de la secu 832 euros et 259 de la complementaire
j'ai tous mes trimestres et retraite a taux plein mais etant auxiliaire de vie j'ai souvent travaille a temps partiel d ou la faiblesse de ma retraitevais je pouvoir beneficier de la revalorisation de septemere pour les peties retraites merci
Par <b>Marck.ESP</b> , le <b>15/07/2024</b> à <b>13:41</b>
Bonjour et bienvenue sur LegaVox
Sauf erreur ou omission, verront leur retraite augmenter, ceux qui entrent dans les critères du
minimum contributif, soit avoir liquidé sa retraite à taux plein, et avoir une retraite totale (de base + complémentaire) inférieure à 1367,51 euros.
minimum contributif, soit avoir liquidé sa retraite à taux plein, et avoir une retraite totale (de
minimum contributif, soit avoir liquidé sa retraite à taux plein, et avoir une retraite totale (de
minimum contributif, soit avoir liquidé sa retraite à taux plein, et avoir une retraite totale (de base + complémentaire) inférieure à 1367,51 euros.